

**Question écrite de Christine Defraigne à Jean-Claude Marcourt,
Vice-Président et Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de
l'Innovation et du Numérique, relative aux investissements
d'ArcelorMittal**

Ce 5 février, la presse annonçait que le groupe ArcelorMittal décrochait de plus de 6% à la Bourse de Paris, « pénalisée par l'annonce d'un creusement spectaculaire de sa perte nette en 2015. » Apparemment, la dette du groupe sidérurgique s'élèverait à 15,7 milliards de dollars, soit un trou financier béant dans les finances du groupe. Confirmez-vous ce montant ? Quelles pourraient être les conséquences sur les investissements en Wallonie ?

Apparemment, les causes d'une telle perte en 2015 (8 milliards de dollars contre 1,086 en 2014) résulteraient de l'effondrement du minerai de fer et la concurrence avec la Chine. Ses ventes auraient chuté significativement en 2015 (63,6 milliards contre 79,3 en 2014) et la patron a indiqué, dans la presse, que l'année 2016 ne serait pas bonne. Je m'inquiète des répercussions potentielles du creusement de la dette du géant financier sur la Wallonie, si la situation ne s'améliore pas.

Le groupe sidérurgique, pour résorber sa perte, « compte lever 3 milliards de dollars (...) et annonce un nouveau plan de restructuration. » Ce nouveau plan serait prévu sur une durée de 5 ans et baptisé Action 2020. Quelles seront les conséquences de la restructuration sur la Wallonie ? Et qu'en est-il du volet social ?

Par ailleurs, le changement du siège social d'ArcelorMittal a-t-il eu des conséquences sur la Wallonie ? Quelles sont-elles ?

Avez-vous d'autres données à m'apporter ? Pensez-vous prendre des mesures préventives au cas où la situation se détériorerait davantage ?